



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 21 juillet 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Convention de gestion entre la CAB et la commune de Bastia concernant les travaux hydrauliques sur le ruisseau de Toga – Avenant n°4

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Convention de gestion entre la CAB et la commune de Bastia concernant les travaux hydrauliques sur le ruisseau de Toga – Avenant n°4

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018 adoptant la convention de gestion relative aux travaux hydrauliques sur la section aval du ruisseau de Toga dans le cadre de la compétence GEMAPI ;

Vu la convention de gestion conclue entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la commune de Bastia en date du 30 octobre 2018 concernant la réalisation des travaux hydrauliques sur la section aval du ruisseau de Toga ;

Vu l'avenant n°1, relatif à la convention de gestion conclue entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la commune de Bastia concernant la réalisation des travaux hydrauliques sur la section aval du ruisseau de Toga ;

Vu l'avenant n°2, relatif à la convention de gestion conclue entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la commune de Bastia concernant la réalisation des travaux hydrauliques sur la section aval du ruisseau de Toga ;

Vu l'avenant n°3, relatif à la convention de gestion conclue entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la commune de Bastia concernant la réalisation des travaux hydrauliques sur la section aval du ruisseau de Toga ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

L'avenant n°4 à la convention de gestion du 30 octobre 2018 conclue entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la commune de Bastia concernant la réalisation des travaux hydrauliques sur la section aval du ruisseau de Toga, ainsi que ses annexes ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant n°4 et tous documents s'y rapportant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO